



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 8449

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à la demande du Conseil national de l'ordre des médecins, tendant à un report de la date butoir pour l'aide à l'informatisation des cabinets médicaux fixée au 31 décembre. Sur ce dossier, il a sollicité « l'arbitrage du Gouvernement » le vendredi 12 décembre 1997.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, a donné suite à la demande qui lui a été faite, notamment par le Conseil national de l'ordre des médecins, de supprimer la date-butoir du 31 décembre 1997 pour la signature des contrats d'aide à l'informatisation des cabinets médicaux en adoptant un décret n° 98-159 du 11 mars 1998 modifiant le décret du 18 avril 1997 en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8449

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 janvier 1998, page 16

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4972